

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 975

présenté par
M. Moreau

à l'amendement n° 954 du Gouvernement

ARTICLE 11 NONIES F

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – Au 5° du I de l'article 1798 *bis* du même code, le mot : « second » est remplacé par le mot : « dernier ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.